



MAIRIE DE VINCELLES

482 Route du Bourg

71500 VINCELLES

Tél : 03 85 75 00 49

E-mail : vincelles.mairie@wanadoo.fr

Site Internet : <https://www.vincelles71.fr/>

République Française

Département de Saône-et-Loire
Canton de Louhans

Registre des arrêtés du Maire de la Commune de Vincelles

Arrêté municipal n°2021.044 du 23 novembre 2021

Arrêté de circulation route barrée– chemin du Bas

LE MAIRE DE VINCELLES,

Vu les articles L 2211.1 à 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la route et notamment les articles R 130, R 411, R 412, R 413 et R 417 ;

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifié le 20/03/1991 et du 24/11/1967 modifié le 27/12/2004, relatifs à la signalisation routière (8^{ème} partie) ;

Vu la demande de l'entreprise MARMONT – 25 rue de Branges à Louhans (71500), chargée de réaliser des travaux sur le réseau d'eau pluviale pour le compte de la commune et déclarant vouloir interdire la circulation, au droit du chantier ;

Considérant qu'à cet effet, il convient de réglementer la circulation,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La circulation sera interdite chemin du Bas à Vincelles, durant la période du chantier, soit du jeudi 25 novembre 2021 et ce jusqu'à la fin du chantier. L'accès sera interdit à tous véhicules autres que ceux du chantier hormis les Services d'incendie et de secours, les transports scolaires et les riverains proches du chantier pendant les heures de chantier.

L'accès sera rétabli pour l'ensemble des véhicules en dehors des heures du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur la voie publique dans l'emprise du chantier et aux abords sur 100 mètres.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par les procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire ainsi que le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Louhans sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vincelles, le 23 novembre 2021

Le Maire

Mickaël CHEVREY

